



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2024-2901-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre,
le lundi 29 janvier

le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 24 janvier 2024 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
Maire. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : Eric Doyen à Matthieu Joly, Marielle Berlioz à Christelle Bernard, Patrice Fournier à Jean Papadopulo, Emilie Delwaulle à Cécile Gerey.

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : : Adoption du compte administratif 2023

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le CGCT et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Matthieu Joly a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Papadopulo, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Matthieu Joly pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté 2023		267 297.94 €	62 858.55 €			456 599.28 €
Résultat de clôture 2022		434 733.46 €	75 941.04 €			358 792.42 €
Opération de l'exercice	915 218.94 €	1 182 516.88 €	688 282.78 €	625 424.23 €	1 603 501.72 €	1 807 941.11 €
Affectation	106 632.53 €					
Résultat de clôture		595 398.87 €	138 799.59 €		204 439.39 €	
		Besoin de financement	138 799.59 €			
		Reste à réaliser (RAR)	222 800.00 €	236 000.00 €		
		Besoin de financement des RAR	- 13 200.00 €			
		Besoin total de financement	125 599.59 €			
		Affectation du résultat (1068)	150 000.00			
		Excédent de fonctionnement (002)	445 398.87 €			

Le conseil municipal :

Approuve le compte administratif 2023 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

Constate que pour la comptabilité principale toutes les sommes inscrites, y compris les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement, les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont sincères ainsi que les restes à réaliser,

Vote et d'arrête les résultats tels que résumés ci-dessous.

Pour : 11

Contre : 3 (J Delroise, S Comberousse, V Luxos)

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le 01 FEV. 2024
- publication et/ou notification le 01 FEV. 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Matthieu Joly,
Adjoint délégué aux finances

Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance